



Perfectionnement 2 SM 2 Certification

Agriculture Biologique Perfectionnement 2

Certification et commercialisation
des produits biologiques

Formateurs: Hélène MOQUET et Pierre LECOEUVRE

Le 17 novembre 2016



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

1. Rappels :

1.1 Définition de la certification

Exploitation agricole qui répond aux exigences de la NOAB : troisième norme régionale adoptée dans le monde, fondée sur des principes reconnus internationalement en matière d'agriculture biologique, tout en respectant la spécificité de l'Océanie. Élaborée en 2008 par la CPS (la Communauté du Pacifique Sud), elle concerne 22 pays et territoire océaniens, dont la Nouvelle-Calédonie.

Délivrance du label BioPasifika



Une exploitation est certifiée totalement, sauf si sa superficie est supérieure à 4 hectares

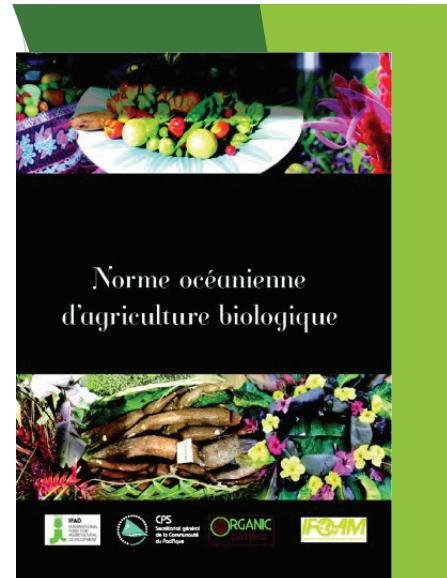
1.2 Quelle utilité d'une certification ?

Pour l'agriculteur:

Respect de l'environnement et des hommes, valorisation de bonnes pratiques agricoles, valeur ajoutée sur les produits agricoles, santé préservée, image améliorée, durabilité du système d'exploitation,...

Pour le consommateur:

Produits sains, traçabilité des produits, participation au développement de la filière biologique,...



Perfectionnement 2 SM 2 Certification

1.3 Et aujourd’hui en Nouvelle-Calédonie ?

142 producteurs et 43 consommateurs engagés dans la démarche pour 81 agriculteurs certifiés

Certification par SPG (Système Participatif de Garantie) - Biocalédonia

Principes de l’agriculture biologique dans le Pacifique:

- Santé : des sols, des végétaux et des animaux, et des femmes, des hommes et de leur environnement
- Ecologie : prise en compte des cycles et des systèmes écologiques vivants auxquels l’agriculture s’adapte, imite et aide à se maintenir
- Equité : dans le quotidien de chacun avec reconnaissance du rôle des agriculteurs et des communautés rurales, et un partage équitable des bénéfices générés
- Précaution : agriculture gérée prudemment et de façon responsable pour protéger la santé et le bien être des générations actuelles et futures et de l’environnement
- Culture et traditions : reconnaissance des contributions de l’agriculture traditionnelle et des cultures océaniennes



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

2. Quelles règles pour la transformation et la commercialisation des produits bios - NOAB?

Extrait de la norme – principe général « Préparation et manipulation » chapitre 7 – 7.1 :
 La préparation et la manipulation selon le mode biologique permettent de fournir aux consommateurs des produits biologiques de grande qualité nutritive, et de proposer aux agriculteurs un marché qui ne compromet pas l'intégrité biologique de leurs produits.

- Pas de mélanges de produits biologiques et non biologiques
- Produit biologique clairement identifié qui n'entre jamais en contact, ni se mélange avec des produits conventionnels
- Préparateurs et manipulateurs prennent les précautions pour protéger les produits biologiques de tout contaminant ou polluant y compris par le nettoyage et si besoin la désinfection des locaux et de l'équipement

2.1 Les ingrédients

Norme

7.2.1 Tous les ingrédients utilisés dans un produit biologique transformés sont issus de la production biologique sauf les additifs et auxiliaires de transformation (tableau 4 annexe 1). Si des ingrédients biologiques ne sont pas disponibles, des ingrédients non biologiques d'origine agricole peuvent être utilisés à condition que : i) autorisés par le certificateur et figurent au tableau 4, ii) ne soient pas génétiquement modifiés, iii) n'excèdent pas 5% du contenu



Perfectionnement 2 SM 2 Certification

2.2 Le nettoyage

Extrait de la norme – principe général «Nettoyage, désinfection et aseptisation des locaux de transformation de produits alimentaires » – 7.1 :

Un aliment biologique est sain, de très bonne qualité, et exempt de toute trace des produits utilisés pour nettoyer, désinfecter et aseptiser les locaux de transformation.

2.3 L'emballage

Extrait de la norme – principe général «Etiquetage» – 8.1 :

Les produits biologiques sont étiquetés de manière claire et précise, et le niveau de certification biologique (ex: conversion) est indiqué.

2.4 Le stockage et le transport

Séparation claire et continue, principe général à appliquer à toutes les étapes de la transformation, du transport et de la commercialisation



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

2.5 La distribution

Rappel : Majorité des produits agricoles commercialisés en vente directe (chez les producteurs, via des paniers, au marché...)

- + existence d'une stalle bio au marché de Moselle
- + enseignes spécialisées : Biomonde
- + via des centrales d'achat

=> Guide du distributeur

Mis en place par Biocalédonia en 2015

Principe de la tromperie au consommateur, réglementée par DAE (Direction des Affaires Economiques)



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

3. Quels risques encourus?

3.1 Officiellement

Selon l'article 65-2, délibération du n°14 du 06 octobre 2004, mise à jour le 06 août 2013 :

« Sont réputées trompeuses au sens de l'article 65-1 les pratiques commerciales qui ont pour objet :

D'afficher un certificat, un label de qualité ou un équivalent sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

D'affirmer qu'un code de conduite a reçu l'approbation d'un organisme public ou privé alors que ce n'est pas le cas.

D'affirmer qu'un professionnel, y compris à travers ses pratiques commerciales, ou qu'un produit ou service a été agréé, approuvé ou autorisé par un organisme public ou privé alors que ce n'est pas le cas, ou de ne pas respecter les conditions de l'agrément, de l'approbation ou de l'autorisation reçue ».



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Dans ces cas, le distributeur peut encourir des sanctions :

« Article 95, modifié par délibération n°281 du 24 juin 2013. Art 29 : Les pratiques commerciales trompeuses sont punies d'une peine de 4 000 000 F CFP. L'amende peut être à 50% des dépenses de la publicité ou de la pratique constituant le délit.

En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. Il peut, de plus, ordonner la diffusion, aux frais du condamné, d'une ou de plusieurs annonces rectificatives. Le jugement fixe les termes de ces annonces et les modalités de leur diffusion et impartit au condamné un délai pour y faire procéder ; en cas de carence et sans préjudice des pénalités prévues à l'alinéa précédent, il est procédé à cette diffusion à la diligence du ministère public aux frais du condamné ».

3.2 En interne

Perfectionnement 2 SM 2

Certification

4. La réglementation en Nouvelle-Calédonie



Aujourd’hui, pas de texte officiel sur la reconnaissance des signes de qualité

Le contrôle se fait via la DAE (Direction des Affaires Economiques)

Loi sur l’officialisation des signes de qualité : au Congrès, en cours d’élaboration depuis fin 2014



4. Commercialisation

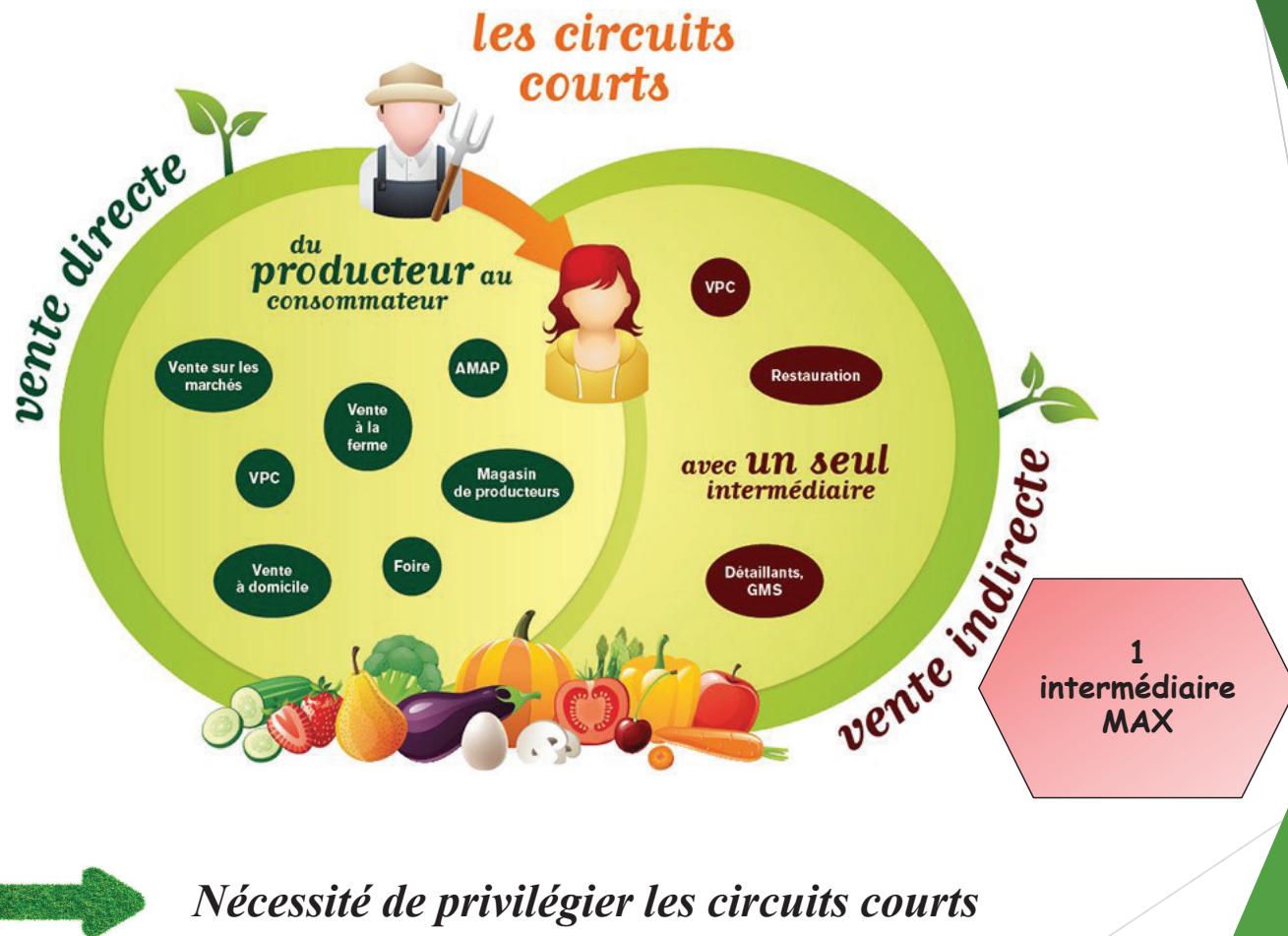


Géant
Casino



Perfectionnement 2 SM 2

Certification



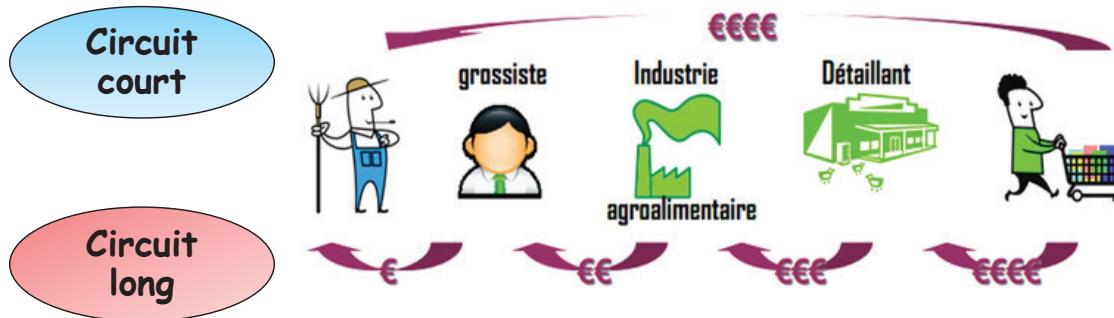
Perfectionnement 2 SM 2

Certification



Pourquoi privilégier les circuits courts ?????

Une juste rémunération :



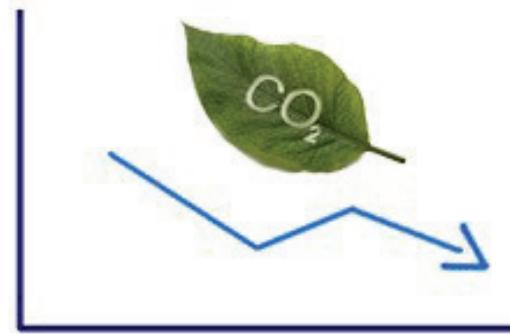
Une proximité consommateur/producteur :



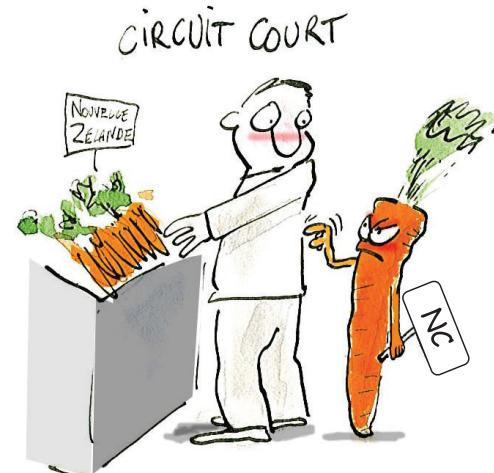
Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Minimiser l'impact environnemental:



S'inscrire dans son territoire:



Perfectionnement 2 SM 2

Certification



Quels sont les circuits courts existants en NC ????

La vente directe chez le producteur en vrac :

<ul style="list-style-type: none">✓ Rémunération correcte✓ Transparence des pratiques et adaptation facile à la demande✓ Pas de moyen de transport nécessaire✓ Pas ou peu de stockage	<ul style="list-style-type: none">✓ Chronophage

Perfectionnement 2 SM 2

Certification

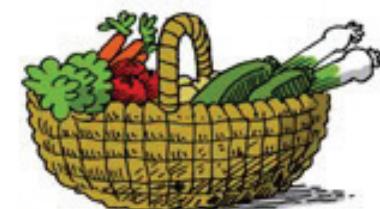
La vente directe chez le producteur en panier ou AMAP :



Définition : Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) est un partenariat de proximité entre une ferme et un groupe de consommateurs.

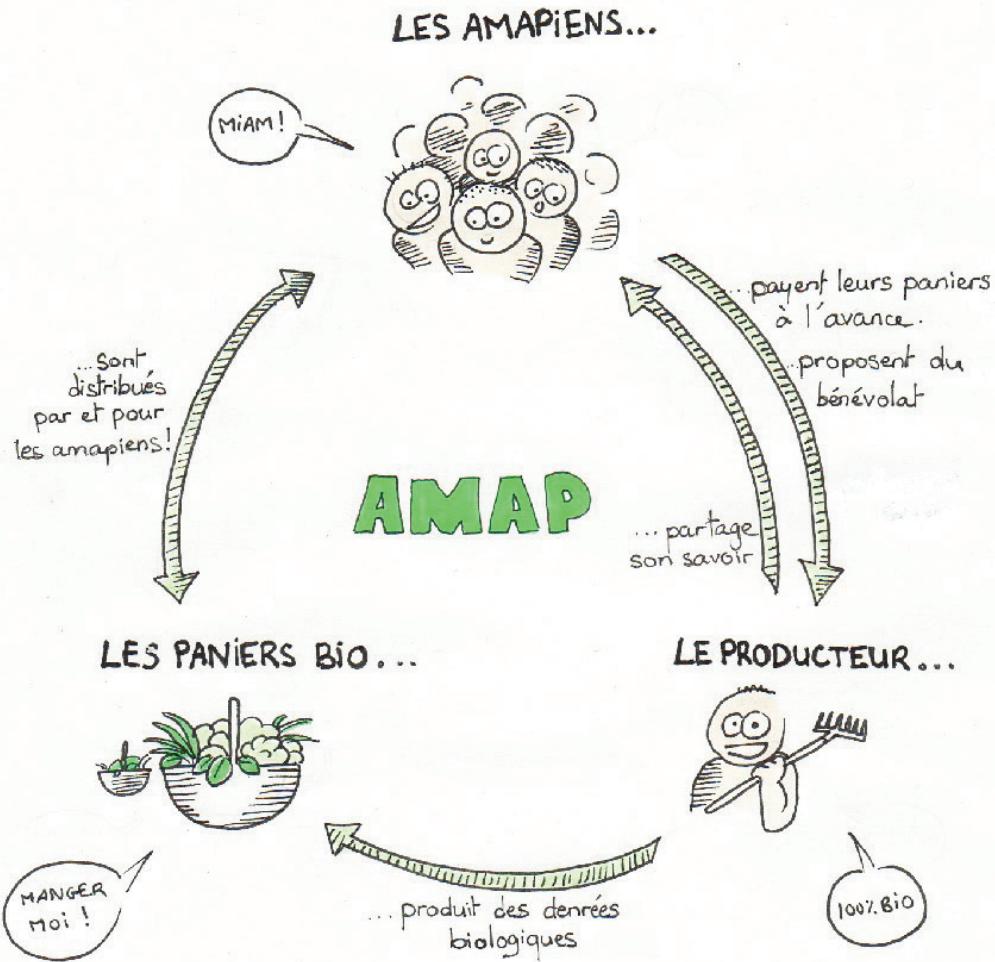
	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rémunération très correcte ✓ Transparence des pratiques et adaptation facile à la demande ✓ Pas de moyen de transport nécessaire ✓ Pas ou peu de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Très chronophage ✓ Nécessité de constance de production en volume et diversité

*les paniers de
L'AMAP*



Perfectionnement 2 SM 2

Certification



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

La vente sur les marchés ou foires par le producteur :

	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rémunération correcte ✓ Contact avec les clients et les autres producteurs ✓ Communication et publicité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Très chronophage, souvent le week-end ✓ Nécessite d'avoir la fibre commerciale



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

La vente par internet par le producteur ou un commercial :

	
<ul style="list-style-type: none">✓ Planification de la production✓ Diversification des marchés✓ Communication et publicité✓ Moderne	<ul style="list-style-type: none">✓ Liens consommateur/producteur faible✓ Coût de transport important✓ Nécessité de maîtriser parfaitement l'outil informatique

Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Inscriptions :

[Inscription libre](#)

Déjà membre ?
Connectez-vous :

[Connexion](#)

fruits/légumes Bio ou Responsab

Prochaines distributions

Mercredi
9
Novembre
chez vous

Mercredi
16
Novembre
chez vous

Mercredi
23
Novembre
chez vous

Contact

giorgui ETRONNIER
giorgui@live.fr
⁺687857167

Producteurs et produits

Extrait non exhaustif des produits proposés :

agriculture Responsable
Moisson, 98819 Moindou



agriculture Bio
SCA Passion, 98880 La Foa



Cagette.net, le logiciel libre du circuit court.

Direction du Développement Rural de la province Sud

19

Perfectionnement 2 SM 2

Certification

La vente à un colporteur et ou distributeur :

	
<ul style="list-style-type: none">✓ Pas de soucis de commercialisation✓ Gain de temps✓ Palier à des problèmes d'isolement	<ul style="list-style-type: none">✓ Plus de lien entre le consommateur et producteur✓ Marges plus faibles✓ Nécessité de produire en quantité✓ Eventuel risque de mélange des produits

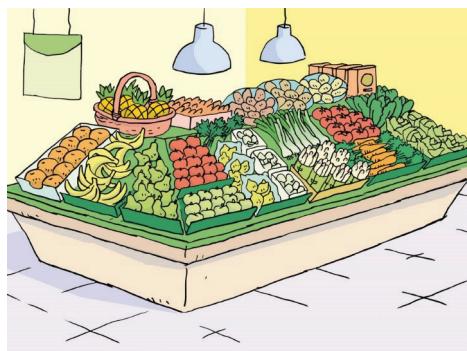


Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Vente aux GMS :

	
✓ Permet de vendre de gros volumes	✓ Plus de lien entre le consommateur et producteur ✓ Marges faibles ✓ Nécessité de produire en grande quantité



5. Prix de vente et marge



Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Quelques définitions

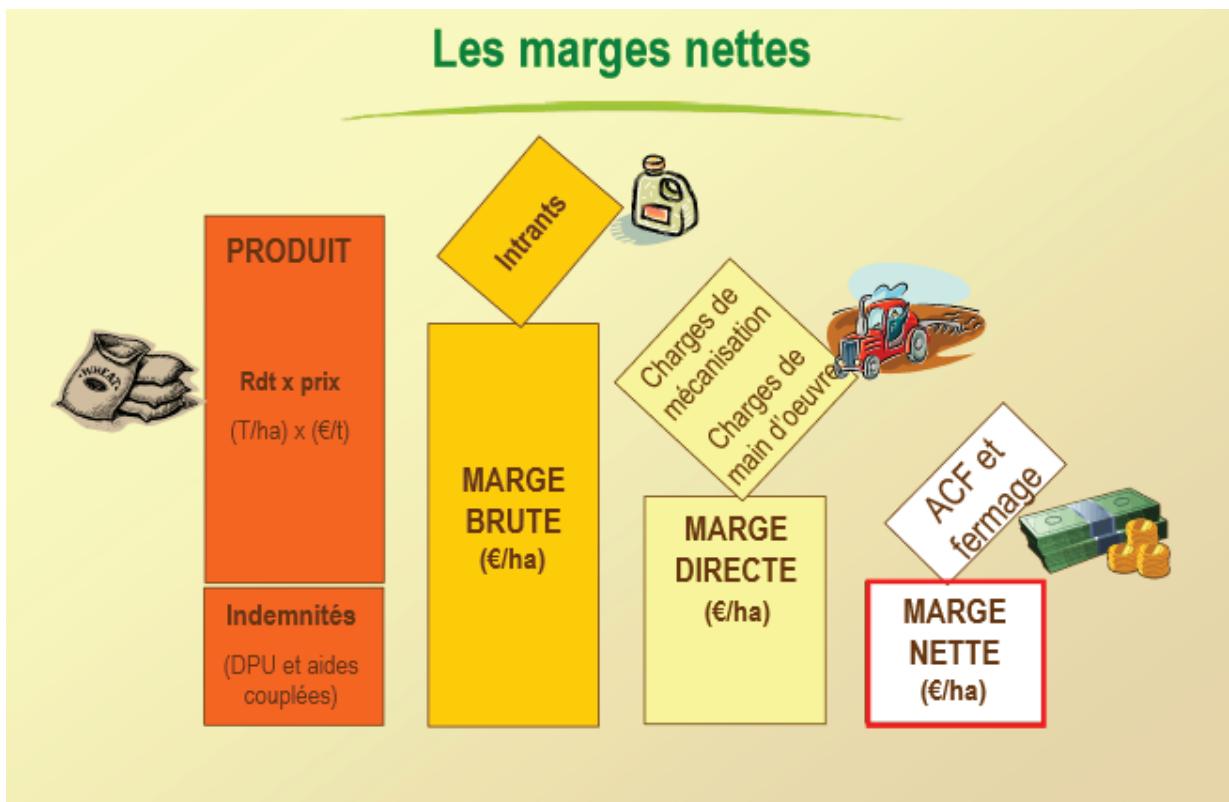
Le **chiffre d'affaires** est la somme des ventes de biens ou de service d'une entreprise sur un exercice comptable.

En comptabilité, le **résultat net** ou bénéfice **net** (ou déficit au sens comptable) d'une entreprise est égal à la différence constatée sur cette période entre d'une part, les produits et, d'autre part, les charges auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés.

La **marge brute** représente la différence hors taxes (HT) entre le prix de vente et le coût de revient de biens ou de services.

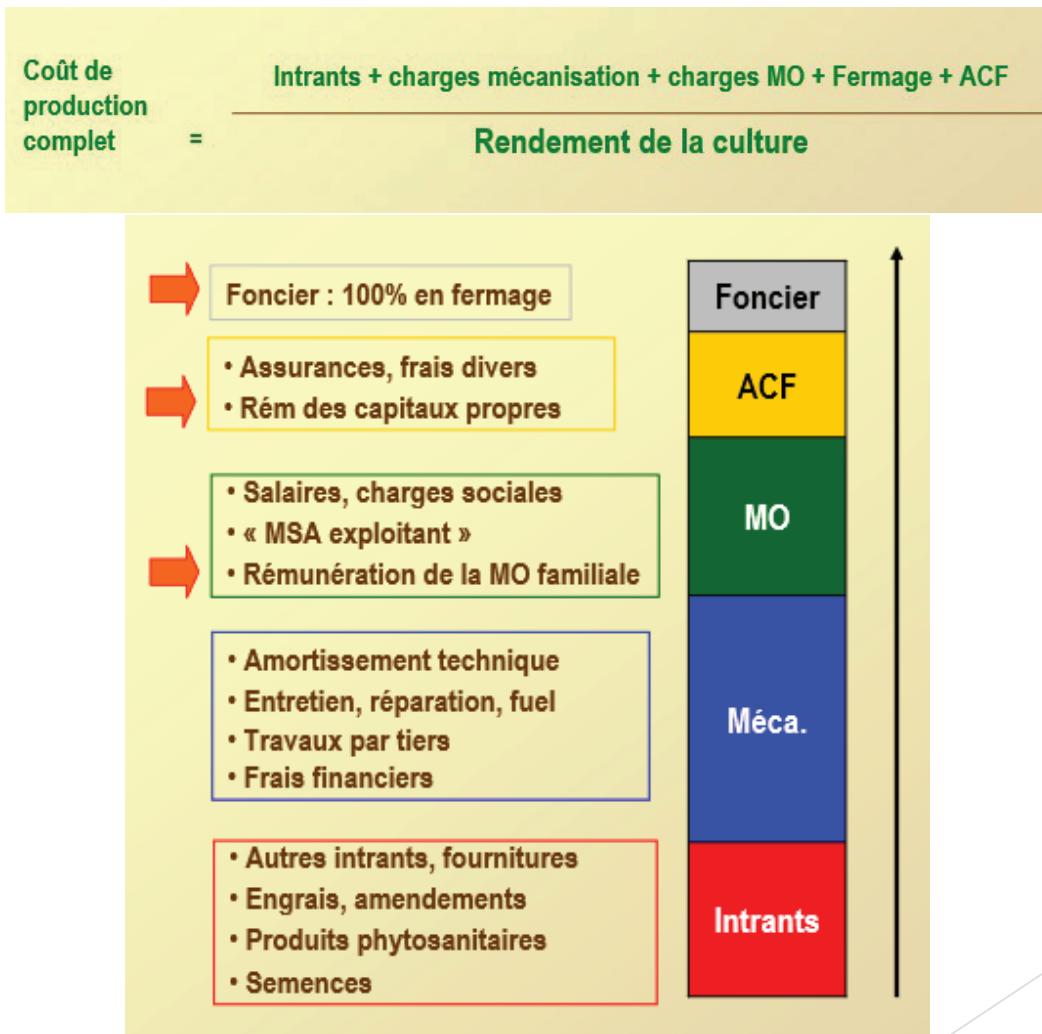
Perfectionnement 2 SM 2

Certification



Perfectionnement 2 SM 2

Certification



Comparaison du coût de production avec le conventionnel pour le blé

- Des coûts de production plus élevés en bio surtout à cause des rendements plus faibles (charges à l'hectare équivalentes)
- Une répartition des postes de charges différente
 - charges de mécanisation → 1/3 des charges en bio,
 - charges intrant → ¼ des charges en conventionnel
- Les passages de désherbage mécanique en bio n'impliquent pas forcément une augmentation du temps de travail
- Forte augmentation des charges d'intrants en conventionnel (augmentation du prix de l'énergie)

Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Définir le prix d'un produit

- Analyse fine du coût de production
- + Estimation des coûts de stockage
- + Estimation des coûts de commercialisation
- + Etude de la demande
- + Consultation des prix du marché de gros
- + Etude du prix des autres producteurs

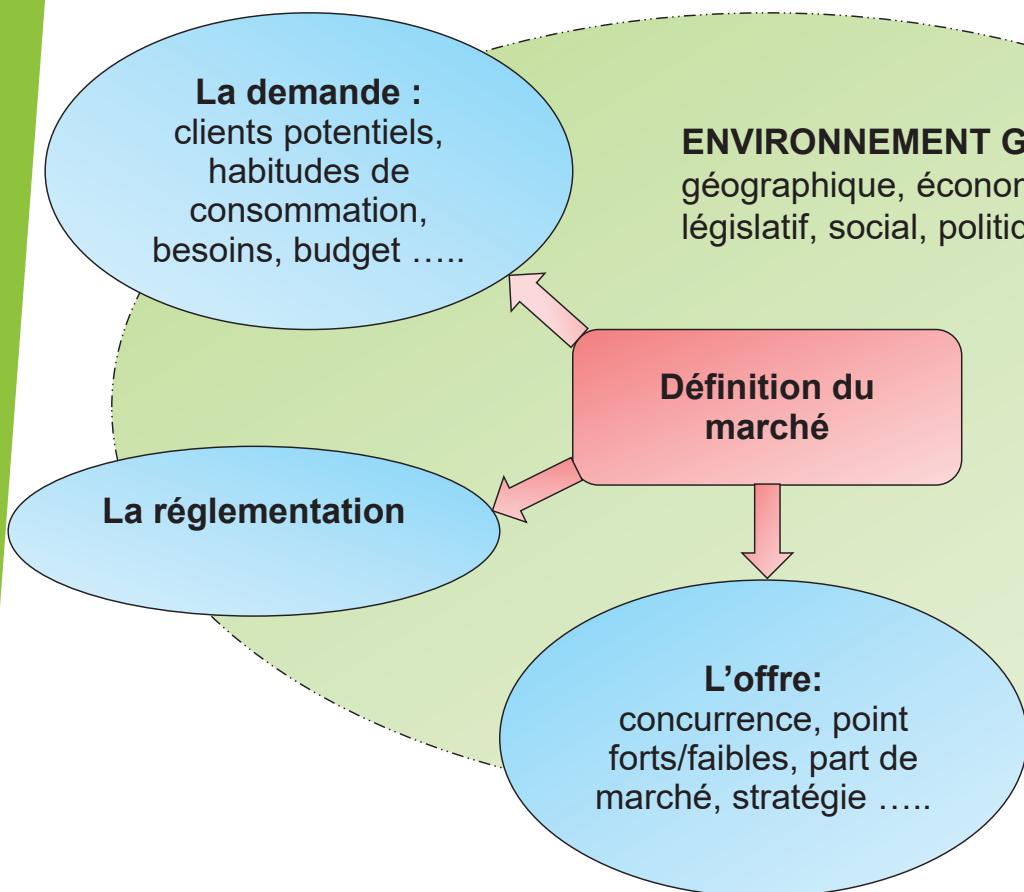


Définition du prix de vente du produit !

Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Estimation de la demande : étude de commercialisation



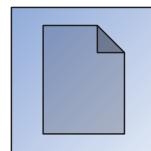
Perfectionnement 2 SM 2

Certification

Adaptation de la production au marché



Un cahier de culture exhaustif et complet



Un calendrier cultural adapté

